



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 29 octobre 2015**

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procurations : 1
Nombre de votants : 21
Votes pour : 19
Votes contre : 0
Abstentions : 2
Date de la convocation :
25/09/2015

Délibération n° C 2015-29

Evolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2016

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Hélène PELISSARD, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Excusés : Messieurs Jean-Yves MATHIEU et Jean-Gabriel NAST.

Procurations : Monsieur Jean-Yves MATHIEU avait donné procuration à Monsieur François GODIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur le Médecin-Commandant Rémi BARDET était excusé.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Lieutenant de 1^{ère} classe Pascal BOUVIER, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant Jérôme GUYON ; Monsieur le Commandant Philippe MOUREAU était excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Annabelle CARRON (Médecin 2^{ème} classe), Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), Arnaud GILLET (Directeur du Cabinet du Préfet), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (faisant fonction de Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel). Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier l'article L 1424-35 alinéa 1 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°C 2014-32 du 29 octobre 2014 relative à l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°C 2015-14 du 12 mai 2015 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Vu l'avis de la commission des finances du 28 octobre 2015.

Le SDIS, comme les collectivités territoriales, est soumis à une préparation budgétaire intégrant une phase de débat d'orientations budgétaires (DOB) puis un vote du budget primitif annuel. Cependant, et à la différence de ces collectivités, il doit conduire une démarche destinée à permettre à ses principaux financeurs (Département, Communes et EPCI compétents) d'inscrire, dans leur propre budget les crédits nécessaires à son financement.

Ainsi, il doit :

- adopter une délibération portant sur l'évolution prévisible de ses ressources et de ses charges qui sera transmise au Conseil Départemental avant le vote de sa contribution,
- adopter une délibération portant fixation du montant prévisionnel des contributions des Communes et EPCI, avant le 31 décembre, car ce montant doit leur être notifié avant le 1er janvier de l'année n+1.

Les premiers éléments de réflexion ont été portés à la connaissance des membres du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS lors de réunions préparatoires ou par des communications de documents financiers et budgétaires.

Le présent rapport portant sur l'évolution prévisible des ressources et des charges sera articulé en 2 parties, la première portant sur les charges tant en fonctionnement qu'en investissement, la deuxième portant sur les ressources en fonctionnement et en investissement. Ces deux parties seront introduites par l'exposition du contexte actuel et conclues par une courte synthèse.

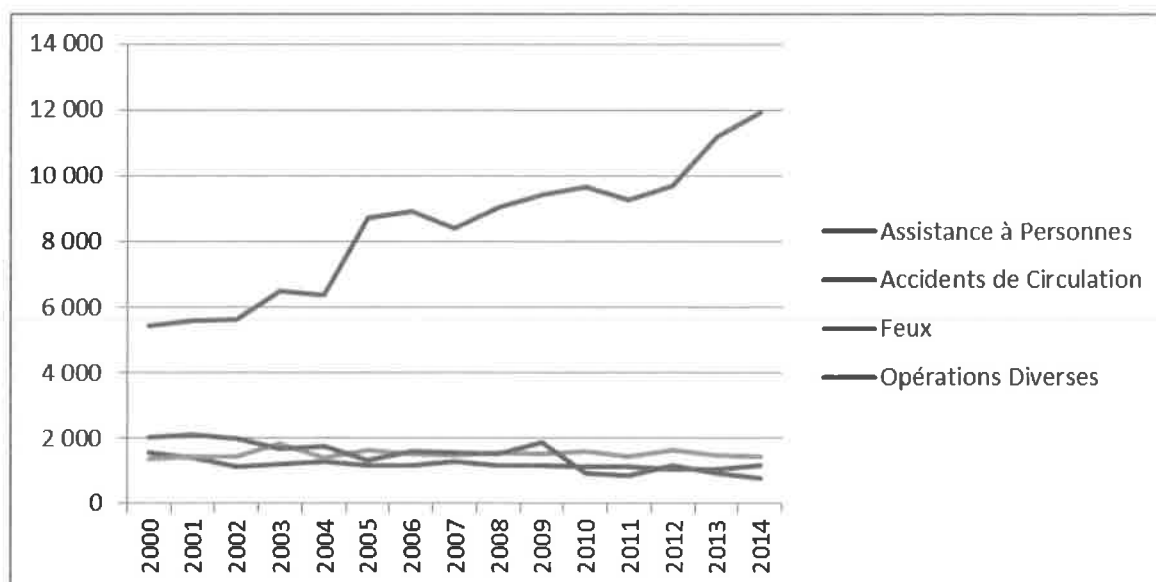
Le contexte :

1/ Les éléments de contexte externes :

Force est de constater que de nombreux éléments extérieurs viennent impacter l'activité du SDIS et par là même son coût :

- une sollicitation opérationnelle de plus en plus forte liée à l'évolution de la demande sociétale d'assistance et de secours,
- la nécessité de faire face aux lacunes des transports sanitaires et aux réorganisations des acteurs de la santé.

Ces éléments trouvant leur illustration ci-dessous :



De même, il convient de prendre en compte les contraintes budgétaires qui pèsent sur nos principaux financeurs que sont le Département et les Communes et EPCI, notamment avec la diminution des dotations de l'Etat qui va s'accroître dans les années qui viennent.

2/ Les éléments de contexte internes :

La préparation budgétaire 2016 s'inscrit également :

- dans la mise en œuvre de documents structurants tels que le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques et le Règlement Opérationnel,
- dans la mise en œuvre de Plans Pluriannuels : Investissement (casernes, véhicules...), Formation,
- dans la mise en œuvre du projet « convergence des données » qui permettra au service de s'inscrire dans un travail de plus en plus efficient,
- dans la prise en compte de la fragilité de la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires, notamment en journée semaine.

Ces éléments doivent être pris en compte, tout en impactant le moins possible la qualité du service rendu au public.

En résumé :

La préparation budgétaire 2016 s'appuie sur :

- la poursuite de la maîtrise des dépenses et des charges à caractère général (malgré une rigidité des charges fixes sur certains des postes de ce chapitre),
- un encadrement de la masse salariale, tant en ce qui concerne les personnels permanents qu'en ce qui concerne les Sapeurs-Pompiers Volontaires tout en veillant bien entendu à maintenir notre capacité opérationnelle,
- une nouvelle donne dans l'effort d'investissement visant, d'une part à construire les bâtiments qui nous semblent indispensables à notre fonctionnement, d'autre part à ne pas alourdir de façon trop importante notre section de fonctionnement.

I – Les charges prévisionnelles

Les dépenses de fonctionnement (hors frais financiers et amortissements)

	BP 2014	BP 2015	Perspectives 2016
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 956 414 €	2 877 064 €	2 824 894 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	11 651 874 €	11 834 874 €	12 102 000 €
dont personnels permanents	7 292 874 €	7 412 874 €	7 500 000 €
dont sapeurs-pompiers volontaires	2 959 000 €	2 960 000 €	3 162 000 €
dont anciens SPV et contribution PFR	1 400 000 €	1 462 000 €	1 440 000 €
Chapitre 65 - Autres charges courantes	175 001 €	172 057 €	164 511 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Dépenses imprévues	- €	- €	- €
TOTAL	14 786 289 €	14 886 995 €	15 094 405 €

Charges à caractère général

Le SDIS maintient ses efforts pour rationaliser ses dépenses de fonctionnement courant, malgré l'augmentation obligatoire de certaines d'entre elles (notamment les contrats de maintenance). La diminution des prix du carburant constatée depuis quelques mois, malgré l'augmentation de l'activité opérationnelle, nous permet de rester dans une utilisation stable des crédits.

Charges de personnel

1/ Personnels Permanents :

Si le point d'indice n'a pas augmenté depuis maintenant plus de 5 ans, le SDIS a tout de même dû intégrer dans ses charges de personnels :

- la réforme de la filière sapeur-pompier, aujourd'hui globalement absorbée,
- la revalorisation de la catégorie C,
- la réforme de la catégorie B,
- la hausse des contributions retraites jusqu'en 2016 inclus.

En outre, entre 2012 et 2014, il a été créé six postes de SPP dont trois ont été « gelés » en 2015 : un poste d'officier supérieur, un poste d'officier et un poste de sous-officier.

Enfin des réflexions sont menées visant à contenir la masse salariale, notamment :

- sur la nécessité de remplacement poste pour poste et sur les réorganisations possibles lors de départs de personnels (mutation, retraite, fin de contrats...),
- sur le management des équipes, les avancements d'échelons et les promotions de grade.

2/ Sapeurs-Pompiers Volontaires :

a) SPV en activité :

- la prévision 2016 est supérieure de 200 000 € à la prévision 2015. Il s'agit en réalité de faire face au paiement de vacances 2014 reportées sur les exercices suivants en raison d'un manque d'inscription prévisionnelle.
- une réflexion est en cours pour contenir le volume des vacances versées ; celle-ci concerne tout à la fois les manœuvres, la permanence opérationnelle et les sujétions diverses.

b) Anciens SPV :

Un plan de rattrapage du montant de l'Allocation de vétérance avait été décidé en 2011 (20 % par an pendant 5 ans si les finances le permettaient). Malheureusement, nous avons dû cesser ce rattrapage après 3 ans (et 60 % déjà couverts). Les sommes consacrées aux anciens Sapeurs-Pompiers Volontaires pourraient rester encore stables l'année prochaine.

Les annuités d'emprunts

	BP 2014	BP 2015	Perspectives 2016
Chapitre 66 - Paiement des intérêts	172 000 €	240 568 €	188 000 €
Chapitre 16 - Remboursement du capital	351 100 €	480 650 €	481 620 €
TOTAL	523 100 €	721 218 €	669 620 €

Au 1^{er} janvier 2016, le SDIS sera endetté à hauteur de 6 616 000 € pour un capital initial emprunté de 10 359 500 €.

La dette du SDIS est saine et correspond à une classification 1A sur la Charte Giesler.

L'augmentation des sommes à payer entre 2014 et 2015 correspond à la réalisation d'un emprunt de 2 500 000 € (pour le compte du Département) afin de financer la caserne du Grand Dole.

Suite à l'exercice d'une option de taux sur l'un des emprunts, la prévision de remboursement des intérêts est en diminution sensible (- 36 000 €). Cette prévision sera ajustée lorsque les index exacts seront connus.

Il faut noter que nombre d'emprunts portés par le SDIS font l'objet d'un remboursement des annuités soit par le Département, soit par les Communes et EPCI. Il s'agit des emprunts contractés pour la construction de casernes neuves. Ainsi, en 2015, sur une annuité de 721 218 €, une somme totale de 498 595 € est remboursée au SDIS.

Ajoutons que le profil d'extinction de la dette actuelle est très graduel.

Situation particulière des amortissements et de leur neutralisation

	BP 2014	BP 2015	Perspectives 2016
Dép. Fct. - Dotation aux amortissements	2 690 755 €	2 793 755 €	2 950 755 €
Rec. Fct. - Neutralisation des amort.	404 000 €	404 000 €	451 163 €
COUT REEL EN FONCTIONNEMENT	2 286 755 €	2 389 755 €	2 499 592 €

La dotation aux amortissements (dépense de fonctionnement) est une opération d'ordre destinée à permettre le renouvellement des équipements structurants.

La neutralisation des amortissements (qui n'est possible que sur l'amortissement des bâtiments) permet d'atténuer l'impact de la dotation sur la section de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement (hors frais financiers et amortissements)

	BP 2014	BP 2015	Perspectives 2016
Dépenses courantes :	2 766 106 €	2 993 525 €	3 306 324 €
Véhicules	1 082 000 €	1 100 000 €	1 200 000 €
Matériel	447 610 €	506 703 €	605 193 €
Habillement	200 000 €	201 000 €	182 000 €
Immobilier	235 100 €	292 300 €	384 950 €
Autres (capital emprunts, neutral. amort.)	801 396 €	893 522 €	934 181 €
Construction ou rénovation d'immobilier :	5 991 500 €	1 880 000 €	3 972 281 €
Caserne d'Andelot en Montagne	- €	170 000 €	379 000 €
Caserne des Rousses	- €	25 000 €	372 000 €
Caserne de Lons le Saunier	70 000 €	200 000 €	2 550 000 €
Pôle logistique	- €	65 000 €	135 000 €
Caserne de Dole	4 600 000 €	1 201 000 €	- €
Caserne de Chaussin	498 000 €	18 000 €	- €
Caserne de La Marre	290 000 €	- €	- €
Caserne de Chaumergy	290 000 €	- €	- €
Caserne de La Bienne	116 000 €	201 000 €	- €
Caserne du Finage	127 500 €	- €	- €
Dépenses à affecter	- €	- €	536 281 €
TOTAL	8 757 606 €	4 873 525 €	7 278 605 €

Les inscriptions ci-dessus permettent de répondre aux Plans Pluriannuels en ce qui concerne les CIS, et les véhicules. En revanche, compte tenu des contraintes qui pèsent sur les budgets publics, le projet de transfert du Pôle Logistique à Montmorot est provisoirement suspendu. Enfin, les sommes restant à affecter pourraient être fléchées sur des travaux concernant les casernes d'Arinthod, Arbois et Les Combes.

Le financement de la caserne de Lons-le-Saunier quant à lui doit être assuré par le Département et les Communes de 1^{er} appel du secteur.

Synthèse des charges prévisionnelles totales par section

	BP 2014	BP 2015	Perspectives 2016
Dépenses réelles de fonctionnement	14 786 289 €	14 886 995 €	15 094 405 €
Emprunts (frais financiers)	172 000 €	240 568 €	188 000 €
Dotation aux amortissements	2 690 755 €	2 793 755 €	2 950 755 €
TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT	17 649 044 €	17 921 318 €	18 233 160 €
Equipements	7 963 710 €	3 986 003 €	6 344 424 €
Emprunts (capital)	351 100 €	480 650 €	481 620 €
Neutralisation des amortissements	442 796 €	406 872 €	452 561 €
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	8 757 606 €	4 873 525 €	7 278 605 €

II - Les ressources prévisionnelles

Les recettes de fonctionnement

	BP 2014	BP 2015	Perspectives 2016
Contribution du Conseil Départemental	7 534 548 €	7 634 548 €	7 814 548 €
Contribution des Communes et EPCI	8 849 373 €	8 849 373 €	8 849 373 €
Autres ressources de fonctionnement	822 327 €	1 030 525 €	989 705 €
Ressources en provenance de l'investissement	442 796 €	406 872 €	452 561 €
Economies à réaliser			148 273 €
TOTAL des RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 649 044 €	17 921 318 €	18 254 460 €
TOTAL des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 649 044 €	17 921 318 €	18 254 460 €

Les ressources de fonctionnement du SDIS sont constituées à 96 % des contributions (Département, Communes et EPCI). Notons ici une augmentation de la contribution du Département de 200 000 € pour faire face aux dépenses 2014 reportées sur les exercices suivants.

Les 4 % restants proviennent :

- d'une part, de paiements d'interventions et donc correspondent essentiellement au remboursement de sommes engagées dans le cadre de l'activité opérationnelle (carences des transporteurs sanitaires privés, missions SAMU, prestations payantes...) impliquant corrélativement des lignes de dépenses (indemnités aux SPV et charges générales). Nous pouvons préciser ici que sont prévues deux nouvelles recettes : le paiement des contrôles des points d'eau pour 26 000 € environ, et le paiement de la location de points hauts par la société Sigfox pour un montant de 3 900 €,
- d'autre part, de remboursements d'emprunts contractés pour le compte du Département, des Communes et EPCI (comme ci-dessus, il y a donc une dépense de même montant),
- enfin, d'écritures internes ramenant certaines sommes de l'investissement vers le fonctionnement.

A ce jour, le projet de Budget, encore en cours de réflexion, est déficitaire de 148 273 € en section de fonctionnement.

Les recettes d'investissement

	BP 2014	BP 2015	Perspectives 2016
Recettes ordinaires (FCTVA et FAI)	380 000 €	490 000 €	900 000 €
Financement des casernes	2 126 414 €	1 589 770 €	2 187 850 €
Emprunts (financement des bâtiments)	3 560 437 €	- €	1 240 000 €
Amortissements	2 690 755 €	2 793 755 €	2 950 755 €
TOTAL des RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 757 606 €	4 873 525 €	7 278 605 €
TOTAL des DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 757 606 €	4 873 525 €	7 278 605 €

BESOIN de FINANCEMENT pour EQUILIBRE	- €	- €	- €
---	------------	------------	------------

Les ressources d'investissement du SDIS sont constituées, pour la plus grande partie, des amortissements et du financement des casernes par les contributeurs.

Le reste provient essentiellement :

- d'une part, du FCTVA (inscription à hauteur de 900 000 € au BP 2016),
- d'autre part, d'emprunts contractés pour le financement de l'immobilier. Ainsi un emprunt de 1 240 000 € a été inscrit pour le financement du chantier de la future caserne de Lons-le-Saunier.
- enfin d'écritures internes ramenant certaines sommes du fonctionnement vers l'investissement, soit les amortissements.

Synthèse

Depuis plusieurs années, le SDIS s'est inscrit dans une démarche d'optimisation de son fonctionnement. Ainsi, les dépenses ordinaires sont en diminution.

Malgré cela, les dépenses de fonctionnement ont continué d'augmenter, par les dépenses du personnel permanent (GVT, promotions, recrutements...) ou volontaire (augmentation du taux et du montant global des indemnités versées, augmentation de l'activité opérationnelle, augmentation des manœuvres...), mais également de par les dépenses d'ordre que sont les amortissements.

A ce jour, les dépenses ordinaires ont atteint un point bas qui semble ne plus pouvoir diminuer. Seules des mesures structurelles permettront de contenir voire de faire baisser les dépenses de fonctionnement :

- réflexion sur la permanence opérationnelle,
- réflexion sur la politique RH,
- réflexion sur l'investissement matériel,
- renforcement des partenariats, des coopérations ou des mutualisations avec les services du Département ou encore avec les SDIS limitrophes.

En l'état actuel du Projet de Budget Primitif 2016, la section de fonctionnement est déficitaire de 148 273 €. Pour parvenir à l'équilibre, il est proposé :

- dans un premier temps de reporter le vote du Budget 2016 au mois de février prochain, ce qui permettra de reprendre les résultats 2015,
- dans un deuxième temps de mettre en œuvre tout ou partie des mesures évoquées dans l'annexe ci-jointe.

Il convient enfin de noter que le budget du SDIS sera maintenu, pour l'exercice 2016, au même niveau que l'exercice en cours, et ce malgré un contexte économique très contraint au Conseil Départemental et au sein des Communes et EPCI. Il s'agit d'un signal fort en direction d'un service qui participe à la sécurité des citoyens du Département.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2016.

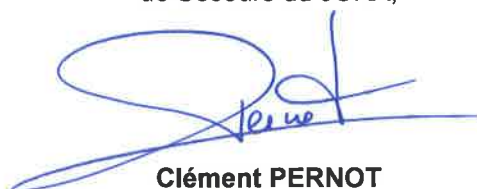
DECISION N° C 2015-29 DU 29 OCTOBRE 2015

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2016.

L'annexe est jointe et demeure pour l'instant un document de travail.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 4 NOV. 2015
Affiché le 9 NOV. 2015
Publié au RAA du 4^{ème} trimestre 2015



Clément PERNOT